



CONDITIONS DE L'ORGANISATION DES ACCUEILS ET ANIMATIONS EN DIRECTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS DE L'ENFANCE

PRÉAMBULE

La Médiathèque a pour mission d'accueillir les enfants et les adolescents des structures d'accueil de loisirs de l'enfance.

NOS OBJECTIFS

- Faire découvrir et s'approprier la médiathèque, comme lieu de culture, d'information et de loisirs ;
- Faire connaître les œuvres, les artistes et créateurs ;
- Favoriser l'autonomie des enfants et des adolescents dans l'utilisation des ressources ;
- Accompagner les éducateurs et animateurs dans leurs projets pédagogiques en utilisant les ressources de la médiathèque.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent document a pour objet de définir l'organisation et la participation des structures d'accueil de loisirs aux animations et accueils proposés par la Médiathèque André Malraux dans ses locaux.

ARTICLE 2 : TYPES D'ACCUEILS

Plusieurs types d'accueils leur sont proposés dans les murs. Nous distinguons :

- Les visites en autonomie du ou des animateurs du Centre de loisirs avec les enfants qu'ils encadrent : consultation libre des collections dans les pôles, visite d'expositions.
- La participation aux spectacles ou aux projections de films programmés dans l'auditorium en fonction des places disponibles.

Le nombre d'enfants sera limité à 20 maximum sauf exception.

La médiathèque pourra adapter la jauge suivant les contraintes de l'évènement et l'affluence du public le jour même.

ARTICLE 3 : PRISE DE RDV

- Tout type d'accueil passe par la prise d'un RDV préalable.
- La structure doit contacter par mail Mme Élodie Fichou elodiefichou@beziers-mediterranee.fr
En cas d'absence, merci d'envoyer votre demande à mediatheque@beziers-mediterranee.fr
- Les rendez-vous devront être demandés au moins deux semaines avant la date souhaitée, par les animateurs eux-mêmes.
- Deux accueils maximum par structure durant l'année scolaire.
- Selon les disponibilités du planning pendant les grandes vacances d'été.

ARTICLE 4 : PLANNING ET HORAIRES

Jours d'accueil :

Les groupes pourront être reçus

- Les mercredis et samedis en période scolaire.
- Les mardis et vendredis durant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps).
- Tous les jours d'ouverture au public pendant les grandes vacances scolaires d'été, selon les disponibilités d'accueil.

Horaires d'accueil :

- Le matin entre 10h et 11h30
- L'après-midi entre 14h et 17h.

Le planning des rendez-vous prend effet toute l'année. Les horaires des différents rendez-vous proposés sont déterminés par la médiathèque. Ils ne peuvent être modifiés sans accord.

Les séances dureront de 45 minutes à 1 heure, sauf exception signalée.

En cas de retard de la structure, l'accueil ne pourra être prolongé au-delà de l'heure prévue.

ARTICLE 5 : ANNULATION DE RENDEZ-VOUS

Les animateurs s'engagent à respecter les dates et heures du rendez-vous et à prévenir la Médiathèque au plus tôt, en cas d'impossibilité.

Un autre rendez-vous pourra alors être proposé dans la limite des disponibilités des plannings de rendez-vous.

En cas d'annulation de sa part, la médiathèque s'engage à donner une autre date d'accueil.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS

L'animateur s'engage à respecter le règlement intérieur de la Médiathèque.

Il restera responsable de son groupe.

Il veillera au bon comportement des enfants et/ou adolescents sous sa responsabilité, et sera présent avec ceux-ci durant toute la durée de l'accueil.